



La Zone franche urbaine

Depuis 2006, certains quartiers de la ville sont intégrés à la zone franche urbaine (ZFU) intercommunale de Bobigny, Aubervilliers, Drancy et Pantin. Ce dispositif d'exception offre des conditions idéales d'implantation pour les PME (commerces, artisanat, entreprises industrielles, entreprises de service, professions libérales) qui y bénéficient d'une exonération de charges sociales et fiscales plafonnées pendant 5 ans.

Ce dispositif s'accompagne par ailleurs d'un programme d'action mené par la ville et ses partenaires dans des domaines visant à faciliter la vie des entreprises et celle des habitants : rénovation urbaine, formation professionnelle et accès à l'emploi, transports en commun, équipements et services publics, développement du commerce et des services, aide et soutien à la création d'entreprises, etc.

Vous souhaitez vous implanter dans la Zone franche urbaine de Bobigny ?

Prenez contact avec la direction du développement économique qui vous dirigera vers ces partenaires pour :

- Vous informer sur les conditions d'éligibilité, les exonérations, les disponibilités foncières et immobilières, les atouts économiques de la ville, les différentes aides et subventions existantes
- Vous aider pour le montage de vos dossiers
- Vous mettre en relation avec les organismes partenaires d'accompagnement et d'appui à la création et au développement
- Mesurer les points forts et les points faibles de votre projet de création ou de développement et vous donner un avis professionnel et indépendant sur l'opportunité de poursuivre votre démarche

Les avantages de la ZFU

Conditions d'implantation

Situer



Vue plan



02/02/2016



31, av. du Président Salvador Allende
BP 80004 - 93001 Bobigny Cedex

 01 41 60 93 93